



Divorce après 15 ans de séparation

Par **theacri**, le **18/06/2008** à **21:45**

je suis séparée depuis 15 ans, si je divorce aujourd'hui, est-il vrai que financièrement on reprend les choses lors de la séparation, c'est-à-dire dettes, avoirs financiers, etc....

Par **Visiteur**, le **24/06/2008** à **17:08**

Bonjour,

Je ne pense pas... si votre divorce se fait d'un commun accord et à l'amiable et que vous n'avez plus rien en commun, ceci sera repris dans l'acte de divorce comme partage réalisé il y a 15 ans.